

Paris, le 5 janvier 2015 n°1 /H030

## **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

## **Adult Education Survey (AES)**

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : Tous les 5 ans

*Demandeur :* Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Département de l'emploi et des revenus d'activité, Division emploi.

Dares, Sous-direction Suivi et Évaluation des Politiques de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Département formation professionnelle et insertion professionnelle des jeunes.

Au cours de sa réunion du 9 octobre 2014, la commission « Emploi, qualification et revenus du travail » a examiné le projet de dispositif d'enquête « Adult Education Survey ».

L'enquête sur la formation des adultes repose sur un règlement communautaire mettant en application le règlement européen n°452/2008 du 23 avril 2008, relatif à la production et au développement de statistiques sur l'éducation et la formation tout au long de la vie.

L'enquête AES 2016-2017 mesure l'accès des adultes à la formation, selon les concepts définis au niveau européen de formation formelle, de formation non formelle et d'apprentissage informel. Elle vise également à caractériser les formations suivies et à connaître les raisons de la participation, les sources de financement et le rendement des formations. Les autres thèmes abordés sont les sources d'information, la connaissance et l'usage des outils d'accès à l'information, le contexte professionnel dans lequel s'insère la formation et les éventuelles difficultés d'accès à la formation.

L'enquête AES 2016-2017 s'inscrit dans la continuité de l'enquête précédente de 2012. Comme dans la précédente édition, la France a étendu le champ de l'enquête européenne (les 25-64 ans) aux 18-24 ans.

Le contenu de la partie européenne du questionnaire a été discuté dans le cadre d'une « task force » animée par Eurostat et composée des représentants des pays membres. La France y est représentée par la Dares. L'enquête comportera aussi des questions nationales supplémentaires, en lien avec le contexte institutionnel (marqué en 2014 par la loi du 5 mars relative à la formation professionnelle), qui seront proposées par un groupe de travail composé de l'Insee, de la Dares, du Cereq et de la Depp. Les partenaires sociaux et les institutions disposant d'une expertise sur les questions de formation (DGEFP, CNEFOP, AFPA, Pôle emploi ...) seront consultés sur ces propositions.

L'enquête sur la formation des adultes permet à la fois de mesurer l'accès à la formation de l'ensemble de la population adulte, et de caractériser les formations suivies. Elle vient en complément d'autres enquêtes menées auprès des ménages sur la formation initiale et continue :

- l'enquête Formation Qualification Professionnelle (FQP). Cette enquête cherche à identifier les liens entre la formation initiale et continue et la trajectoire professionnelle sur une période de cinq ans. L'enquête FQP 2014-2015 comporte une dimension longitudinale, du fait de l'appariement avec le panel Dads pour reconstituer les trajectoires salariales des individus sur une période longue.
- Le panel Entrée dans la Vie Adulte. Il offre quant à lui la possibilité de faire le lien entre le parcours scolaire détaillé (résultats aux évaluations, redoublements...) et l'insertion dans la vie adulte, mais les formations suivies au cours de la vie active ne sont pas ou peu renseignées.
- L'enquête « Dispositif d'Enquête sur les Formations et les Itinéraires des Salariés (DEFIS) ». Mise en place pour la 1ère fois en 2015 par le Cereq, ce dispositif vise à étudier la formation professionnelle continue des salariés et ses effets sur les parcours professionnels. Le dispositif articule une enquête couplée employeurs-salariés avec un suivi longitudinal d'une cohorte de salariés sur 5 ans.

Enfin, pour mieux connaître la formation tout au long de la vie, sont également suivis et évalués divers dispositifs de la politique de formation professionnelle (contrats en alternance, formation des demandeurs d'emploi...) grâce à l'exploitation régulière des données administratives.

Le champ de l'enquête porte sur la France métropolitaine. La couverture des Dom n'est pas imposée par le règlement européen et d'autres enquêtes (FQP, Entrée dans la vie active, Enquête emploi en continu) sur la formation ont lieu actuellement ou prochainement dans les Dom.

L'enquête sera réalisée à partir d'un échantillon de 20 000 individus, conformément aux recommandations européennes. L'échantillon sera tiré sur la base du nouveau recensement de la population. Une seule personne par ménage sera interrogée.

Les entretiens seront réalisés en face-à-face avec un support Capi. La réponse indirecte par « proxy » ne sera autorisée que de manière très restrictive. La durée moyenne prévue de passation du questionnaire est de 40 minutes. Cette durée pourra être précisée à la suite des tests réalisés avant l'enquête.

Outre l'envoi des données à Eurostat, les premiers résultats de l'enquête seront publiés sous la forme de 4-pages dans les collections de la Dares et/ou de l'Insee dans le courant de l'année 2018. S'agissant de la précédente campagne, l'enquête AES 2012 a fait l'objet de plusieurs publications dans les revues de l'Insee et de ses partenaires (Dares, Cereg).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable.

L'opportunité est accordée pour une durée maximale de cinq ans à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.